



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 04353

Numéro SIREN : 534 052 113

Nom ou dénomination : Fitness Entertainment Arts

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2013 sous le numéro de dépôt A2013/009132



4300818

Dénomination : Fitness Entertainment Arts
Adresse : 112 cours Charlemagne Centre Commercial Confluence
69002 Lyon -FRANCE-

n° de gestion : 2012B04353
n° d'identification : 534 052 113

n° de dépôt : A2013/009132
Date du dépôt : 09/04/2013

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale



4300818

Copie certifiée conforme
9.95

FITNESS ENTERTAINMENT ARTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 112, COURS CHARLEMAGNE
69002 LYON
534052113 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2012

L'an 2012,
Le 30 Juin,
A 18 heures,

Les associés de la société FITNESS ENTERTAINMENT ARTS, société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros, divisé en 1 000 parts de 15 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 112, COURS CHARLEMAGNE – 69002 LYON, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Société JFD PIZZA représentée par Monsieur Jean-François GUALLARDO, propriétaire de 500 parts sociales

Société MCBG représentée Par Monsieur Gilles GRASLAND, propriétaire de 500 parts sociales

seules associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Gilles GRASLAND représentant la société MCBG qui possède le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Monsieur Gilles GRASLAND et Monsieur Jean-François GUALLARDO, gérants non associés sont présents.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Décision relative au remplacement de Monsieur Jean-François GUALLARDO, cogérant démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION 1

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-François GUALLARDO de ses fonctions de cogérant notifiée le 30 juin 2012 à chacun des associés et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.